

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton de Croix

MAIRIE DE



WASQUEHAL

Le Maire de la ville de Wasquehal ;
Vu la loi du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes ;
Vu le Code Pénal ;
Vu l'article R610-5 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route et notamment les Articles R 411-3, R411-4 et R411-8, R417-10,
Vu nos divers arrêtés portant réglementation de la Circulation ;
Considérant le terrassement en trottoir pour le raccordement ENEDIS ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation des piétons sera déviée afin de sécuriser l'emprise du chantier :

12 rue de la passerelle

Pour permettre l'ouverture en trottoir

Le 14 septembre pour une durée de 20 jours

L'accessibilité aux logements restera maintenue durant toute la durée de l'intervention.

L'entreprise s'engage à maintenir la circulation sans gêne effective ni rétrécissement de chaussée.

ARTICLE 2

Les balisages d'interdiction seront apposés par l'entreprise SATELEC.
Des blocs K16 seront déployés afin de délimiter l'emprise du chantier.

ARTICLE 3

Les travaux ne commenceront qu'à partir de **8h pour éviter toutes nuisances sonores.**

ARTICLE 4

Les prescriptions de la métropole Européenne de Lille, précisées par l'accord technique préalable fixant les conditions d'exécution des travaux, reçu par vos services, seront respectées.
Les panneaux de signalisation devront être **installés 48 heures avant la date des travaux** par la société SATELEC, N°59 Chaussée Marcelin Berthelot 59331 TOURCOING.

ARTICLE 5

Les infractions seront sanctionnées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Wasquehal et la Police Municipale de Wasquehal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis pour information à :

- Monsieur le Président de la M.E.L.
- Monsieur le Directeur de la Société ILEVIA
- Monsieur le Directeur de la Société ESTERRA
- SDIS 59 – Groupement territorial 2
- Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix

Wasquehal, le **11 SEP. 2026**

Par délégation du Maire,

Sylvie MINNE
Deuxième Adjointe

Publié en ligne le : **11 SEP. 2026**

